Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

n°27 - décembre 2015

Aucun renoncement !

C'est avec une immense tristesse que nous témoignons notre solidarité aux familles touchées par les attentats du 13 novembre. Nous saluons la mémoire de notre collègue et du fils d'une collègue, avec une attention particulière pour les agent-es du 15ème qui ont perdu deux collègues dans un laps de temps très rapproché. Nous saluons les agent-es des services publics qui ont montré leur engagement au service des populations.

Conscients des risques liés aux attentats, nous mettons en garde sur les dangers de l'état d'urgence contre les libertés publiques, dont la liberté syndicale. Il ne peut être question de brider la contestation des politiques d'austérité au nom de la lutte contre le terrorisme.

Le temps des éloges aura fait long feu. Le gouvernement qui a félicité les Services publics pour leur dévouement n'en poursuit pas moins ses contre réformes, notamment avec la loi « Touraine » qui s'inscrit dans la logique des fusions de services et d'hôpitaux.

Nous refusons de renoncer au droit de défendre les salarié-es. Le gouvernement et l'administration continuent les réformes antisociales. La DGFiP subit de plein fouet les suppressions d'emplois (2 130 en 2016) et les baisses des budgets de fonctionnement. La DRFiP75 supporte un net de 175 suppressions d'emplois supplémentaires en 2016. Ajoutons la poursuite des restructurations et les déclinaisons de la réforme territoriale, et c'est la destruction de notre administration centrale à réseau déconcentré qui est engagée, avec des conséquences désastreuses pour la réalisation des missions, les conditions de travail, les règles de gestion et la qualité du service public.

La CGT Finances Publiques réaffirme son engagement pour un service public, fiscal, économique et foncier de qualité, pour l'amélioration de nos conditions de travail et le respect de nos règles de gestion. Elle appelle les agent-es à rester mobilisé-es localement, dans la perspective d'une mobilisation de l'ensemble de la DGFiP.

Retraites, emplois, salaires

On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfip75.org Courriel : cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr Tél : 01 44 85 87 49

Suppressions d'emplois : attaques sur le service public...

- 2 130

Sous l'impact des politiques de rigueur et des réformes territoriales, les lois de Finances actent chaque année de nouvelles suppressions d'emplois : sous Sarkozy le principe du non remplacement de deux fonctionnaires des Finances sur trois partant à la retraite, sous Hollande le caractère non prioritaire de l'administration des Finances...

En 2016, la saignée continue avec 2 130 suppressions d'emplois à la DGFiP dont 175 à Paris (-16C, -106B, - 40A, -13A+). De plus, nombre de postes budgétisés restent vacants (environ 300 à Paris en 2015).
De telles politiques affaiblissent le réseau de proximité. En 12 ans, 1 200 trésoreries ont été fermées, les horaires d'ouverture sont restreints, tout est fait pour tenter d'éloigner le contribuable de l'accueil physique. À Paris, en 2016, l'administration procèdera à de nouvelles fusions entre des SIE ou des SIP. Et pourtant, entre 2012 et 2014, l'accueil physique pour les campagnes IR et de recouvrement a augmenté de 38 000 personnes (total de 800 000). Autre idée de la DG : spécialiser des SIE qui travailleront à distance pour le compte d'autres SIE.

Cela s'accompagne d'attaques contre nos règles de gestion. En 2015 à Paris, 2 postes A , 25 B et 45 C ont été gelés, bloquant autant d'affectations sur ces postes. Pour 2016, le DG a annoncé la suppression des mouvements complémentaires A et B, le maintien des agents C stagiaires trois ans dans leur 1ère affectation (sauf rapprochement familial), la limitation à 5 choix de spécialité pour les B lors de la demande de mutation nationale et leur maintien 3 ans dans leur dominante pour les nouveaux promus. Des fusions de RAN sont envisagées. En un mot, la DG veut positionner les agent-es à son gré : exit les mutations pour convenance personnelle, les affectations fines ou la règle de l'ancienneté !

La CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et les créations de postes statutaires indispensables à l'exercice de toutes nos missions ainsi que l'amélioration et le respect des règles de gestion.

RIFSEEP : hydre à deux têtes

Le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a vocation à remplacer l'ensemble de nos primes ayant le caractère de supplément de rémunération dès le 1er janvier 2017.

Ce montant variable (pouvant aller jusqu'à 30 % de la rémunération suivant les grades et échelons) serait déterminé pour l'indemnité principale par un groupe de fonctions dans lequel serait classé chaque agent-e. C'est l'IFSE, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, versée mensuellement. Dans chaque groupe de fonctions seront créés 5 paliers de « débutant » à « expert », le tout révisable tous les 4 ans pour les agent-es restant sur leur poste (sauf avis contraire du chef de service), à cadence plus rapide s'il y a changement de fonction. C'est donc le début de la mobilité fonctionnelle induite dans la prime! Quant au complément indemnitaire annuel qui est facultatif, le CIA, il serait fonction de la manière de servir appréciée par le chef de service dans le cadre de l'entretien, entièrement modulable...

Ainsi, outre son caractère aléatoire, le RIFSEEP est un outil de remise en cause profonde du système de rémunération et de carrière, qui casse le lien entre le grade et le régime indemnitaire et met fin à l'égalité de traitement. Il devient aussi l'outil indemnitaire de la mobilité induite par l'accompagnement du plan social que l'on nous prépare dans le cadre de la révision des missions et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. La CGT s'y oppose.

Un mode de fonctionnement qui explose à la DRFiP : les écrêtements

Le temps de travail annuel est actuellement de 1607 heures. Les heures écrêtées sont des heures effectuées au-delà du crédit horaire autorisé de 12h00.

En 2013, ce sont 29 790 heures qui ont été écrêtées et cela concernait 1472 agent-es sur un total de 4788 agent-es à la DRFiP ; en 2014, ce sont 30 000 heures et cela concerne 3213 agent-es.
Le nombre d'agent-es qui ont un écrêtement a plus que doublé entre 2013 et 2014. Le volume total d'heures écrêté représente 19 emplois à temps plein. La DRFiP doit être pourvue de plus d'emplois pour pouvoir effectuer le travail dans des conditions normales.

L'écrêtement est la conséquence conjuguée d'une charge de travail en augmentation, d'une baisse des effectifs et d'un laisser-faire de la direction aux dépens de la santé des agents.

La DRFiP s'était engagée en 2014, en CHS, suite au précédent bilan annuel de Santé et de Sécurité au Travail et devant les revendications des représentants des personnels, à élaborer une note à ce sujet.
Cette note devait préciser que toute heure faite au-delà du temps de travail réglementaire devait l'être sur demande expresse du chef de service, avec accord de l'agent et donner lieu systématiquement à compensation horaire ou rémunération.

À ce jour, aucune note n'a été communiquée. De nombreux agent-es réalisent actuellement des heures écrêtées du fait du manque d'effectif et parfois du fait de la pression de certains chefs de service. La CGT revendique des recrutements et l'arrêt des pressions hiérarchiques.

Le travail gratuit étant interdit, le droit du Travail doit être rappelé.

Les agents des brigades de contrôle et recherche (BCR) en colère !

Suite à la diffusion d'une note, le 02 février 2015, sur les modalités de remboursement des frais de déplacement, la DRFiP rejette toutes les demandes de remboursement des frais professionnels du 2ème semestre 2014 et annule la prise en charge du remboursement à 100 % du Pass Navigo pour les frais de déplacements.

Les remboursements se faisant trimestriellement, les collègues constatent la « maraude » au mois d'avril. Ils font remonter leur étonnement via les chefs de service à la DRFiP. Rien !

Ils se réunissent le 3 juin 2015 et décident collectivement de suspendre toutes sorties sur le terrain tant que leurs frais ne seront pas remboursés et rédigent une pétition. Du côté de la DRFiP : toujours rien !

La CGT interpelle le délégué Ile-de-France du Directeur Général le 4 juin. Lors du CTL du 16 juin 2015, les élus CGT interviennent à nouveau. Puis, lors du groupe de travail national « contrôle fiscal » du 29 juin, la CGT saisit la Direction Générale.

La DG publie une note le 17 août 2015 qui règle de manière transitoire la prise en charge des frais professionnels. Mais reste la question du remboursement à 100 % du Pass Navigo.

Le 17 novembre, 34 collègues des 5 BCR ont été reçus par la direction parisienne. La réponse a été un non méprisant.

Le 24 novembre, la DRFiP publie une note qui, notamment, exige 47 trajets par mois avec une tolérance de 5 trajets pour pouvoir prétendre à un remboursement.

Bref, les spécificités des missions des BCR et les horaires particuliers (interventions le soir ou la nuit) sont toujours ignorés par la DRFIP. La revendication des collègues doit être satisfaite ! À suivre...

LE BUG DE LA TH

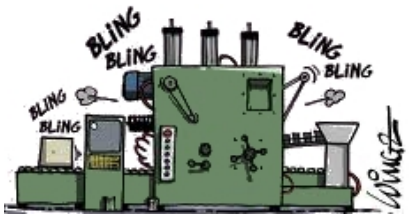

En novembre sur ULYSSE on trouve les mesures de simplification (comme tous les mois).
Mais avec le cafouillage gouvernemental sur la Taxe d'habitation, on ne voit pas de rubrique complexification…
Étonnant non?

JUSTE UNE MISE AU POINT…

Suite à « l'épisode de la chemise », certains commentateurs se sont, une nouvelle fois, faits le relais d'une idée reçue bien ancrée : les syndicats ne représenteraient pas grand monde, du fait de leur nombre d'adhérent-es. Il est donc utile de rappeler que ce qui fonde la légitimité des organisations syndicales, ce sont les suffrages recueillis lors des élections professionnelles ! Sinon, cela reviendrait à considérer que les élues qui nous gouvernent ne représentent que leurs adhérent-es… Rappelons d'ailleurs que le taux d'abstention est bien plus faible aux élections professionnelles qu'aux élections citoyennes, à bon entendeur…

Tarif unique : remboursement inique !

Un nouveau décret, n°2015-1228, a été publié le 6 octobre 2015.

Il fixe la modalité de calcul, pour les agent-es résidant hors Île-de-France, selon le tarif de l'abonnement annuel Pass Navigo multiplié par un coefficient de 1,25. Soit 770 x 1,25 = 962,5 et 962,5/12 = 80,2083 €. À la DGFiP, ce nouveau plafond de 80,20 € est applicable à compter du 7 octobre 2015. Chaque collègue concerné va donc perdre 0,47 € par mois. Mesquin, non ?

Pour tous les autres collègues le remboursement est calculé en référence au Pass Navigo intégral dont le coût annuel est de 770 €. Soit pour le remboursement : 50% de 770 € = 385 € : 12 = 32,08 €. Ce tarif est applicable à partir du 7 octobre 2015. La CGT a demandé et obtenu pour les abonnements mensuels le remboursement pour la période du 1er septembre au 6 octobre 2015 de la différence entre 35 € et 32,08 €. Mais à l'avenir, l'état employeur va faire une économie de 2,92 € par agent pour les abonnements mensuels. Encore mesquin, non ?

PAS D'ABANDON DE MISSIONS À LA DGFIP ?

À en croire les décideurs locaux et nationaux, aucun abandon de missions ne serait à l'ordre du jour malgré les innombrables suppressions d'emplois et restructurations. Pourtant, ces dernières semaines, on a pu lire pêle-mêle : une note interne (relayée dans les médias) de la direction des Alpes-Maritimes visant à décourager les usagers de se présenter à l'accueil des SIP, une note sur l'automatisation du traitement des remboursements de crédits de TVA en-dessous d'un seuil déterminé (pour Paris, la bagatelle de 100 000 euros !) ou encore l'annonce de la retenue à la source, qui pourrait avoir pour conséquence (entre autres) l'abandon de la collecte… aux banques et éventuellement de voir le traitement du recouvrement confié… à l'URSSAF !
Mais non, on a dû mal comprendre, la DGFIP conserve toutes ses missions (accueil, gestion, contrôle, recouvrement…).

155

nombre de fermetures supplémentaires de trésoreries programmées à partir du 1er janvier 2016, recensement effectué par la CGT Finances publiques.
(sur seulement 72 départements)